



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du JEUDI 17 FEVRIER 2022 à 21 heures 00 à la salle polyvalente du mas d'Arnaud

Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, TOURSEL Michaël, BOURRIER Annie, RIEU Philippe, MERIEAU Delphine, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, BUARD Serge et SCHALL Jean-Christophe.

Absents et excusés : HEMEURY Xavier qui a donné pouvoir à RIEU Philippe, CADENAS Bernard qui a donné pouvoir à LOUKANI Sandrine, VINENT-GARRO-DAVID Stéphane qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p>Proposition de rétrocession par la Communauté de Commune Vallée de l'Hérault de la parcelle de terrain cadastrée, section F, n° 669, sise au lieu-dit « La Croix ».</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'en décembre 2019 la C.C.V.H. a achevé la construction de la nouvelle station d'épuration du Hameau de Cabrials et que l'ancienne station de traitement des eaux usées n'est, depuis plus utilisée dans le cadre de la compétence « assainissement »,</p> <p>-Prend acte de la désaffectation de la station de traitement des eaux usées, sise au lieu-dit « La Croix » et de la parcelle F n° 669 constituant l'assise de l'ouvrage,</p> <p>-Autorise le retour à la commune du bien visé ci-dessus, à compter de la signature du procès-verbal de rétrocession à établir contradictoirement avec la C.C.V.H., étant entendu que cette rétrocession interviendra à titre gratuit,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier et notamment le procès-verbal de rétrocession.</p>
<p>Proposition de convention d'adhésion au « Service Ingénierie en urbanisme de proximité » commun et approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Commune Vallée de l'Hérault.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant l'engagement de principe formulé par notre commune lors de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2021, en vue d'adhérer au « Service Ingénierie en urbanisme de proximité » commun,</p> <p>-Approuve le rapport relatif aux mutualisations des services 2022-2027, comportant le nouveau schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la durée du mandat,</p> <p>-Approuve les termes de la convention type de mutualisation du service Ingénierie en urbanisme de proximité » commun,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.</p>

<p>Proposition de convention de partenariat « Animation Territoriale » avec l'UFCV Occitanie.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que la commune souhaite permettre aux séniors de bénéficier d'une offre de service innovante, personnalisée et adaptée à leurs attentes et qu'il s'agit de maintenir par cette activité des liens intergénérationnels et de lutter contre l'isolement des plus de 60 ans,</p> <p>-Accepte la convention présentée par Madame Sandrine LOUKANI, entre la Commune et l'Association UFCV Occitanie à Saint-André-de Sangonis,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.</p>
<p>Présentation du devis établi par l'Entreprise SIGNATURE dans le cadre de l'aménagement de la voirie (chemin du mas d'Arnaud),</p>	<p>Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention) :</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un aménagement pour remédier au problème de sécurité rencontré par les utilisateurs du chemin du mas d'Arnaud, (automobilistes qui ne respectent pas la vitesse réglementaire),</p> <p>-Accepte le projet présenté par Madame Anne FIOROTTO qui consiste en un aménagement de type « écluses »,</p> <p>-Accepte le devis présenté établi par l'entreprise SIGNATURE à Narbonne (Aude) s'élevant à la somme H.T. de 1 750,00 €, soit T.T.C. de 2 100,00 €.</p>
<p>Demande de mise à disposition d'une parcelle de terrain communale déposée par l'Association « Lou Festechaire ».</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Après avoir étudié, les projets d'aménagement des parcelles communales, en terrain de boules, proposés par l'Association « Lou Festechaire ».</p> <p>- Décide dans un premier temps de ne pas émettre un avis favorable quant à la mise à disposition d'un terrain communal pour l'aménagement de plusieurs terrains de boules,</p> <p>-s'engage à aménager un terrain de boules sur une partie de la parcelle communale, cadastrée section F, n° 750 au lieu-dit « Les Olivettes » au Hameau de Cabrials.</p>